

LES USAGERS TÉMOIGNENT...

"C'est bien de pouvoir parler à quelqu'un de confiance et qui a l'habitude."

Madame M. – 68 ans
Tutrice de sa mère atteinte de la maladie d'Alzheimer
hébergée en EHPAD

*"C'est complexe au début.
C'est rassurant de savoir que des gens pourront
m'éclairer."*

Monsieur T. – 48 ans
Curateur de son fils

*"Je m'occupe seule de ma fille handicapée et je
me demandais comment la protéger quand je ne
serai plus là.
Le service m'a expliqué les différentes
possibilités."*

Madame H. – 55 ans

*"Curatelle, tutelle... je ne savais pas ce que ça
impliquait précisément.
Sur le site j'ai trouvé des infos claires sur les
droits et les devoirs du mandataire et de la
personne protégée."*

Monsieur P. – 25 ans
Assistant social en foyer de vie

*"J'ai trouvé les coordonnées des médecins et du
tribunal pour la demande de protection de ma
grand-mère."*

Madame S. – 37 ans

– POUR LES FAMILLES –

0 806 80 20 20 Service gratuit
+ prix appel

PRENEZ RENDEZ-VOUS
AU PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS :



– POUR TOUS –

SUR INTERNET :
<http://protection-juridique.creaihdf.fr/>

PAR MAIL :
protection-juridique@creaihdf.org

Avec le soutien de



DRJSCS
Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale

PROTECTION
JURIDIQUE
DES MAJEURS
Hauts-de-France

TUTELLE, CURATELLE ?

Deux solutions pour vous aider :



Le service d'information et de
soutien aux tuteurs familiaux



Le site d'information
du CREAI Hauts-de-France

– POUR LES FAMILLES –



Le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux



DES RÉPONSES DE PROFESSIONNELS



Un **accueil téléphonique** du lundi au vendredi



Des **rencontres individuelles** sur rendez-vous



Des **réunions d'information collectives**

**UN SERVICE :
GRATUIT,
INDÉPENDANT,
DE PROXIMITÉ.**

0 806 80 20 20

Service gratuit
+ prix appel

CES QUESTIONS VOUS CONCERNENT ?

- Comment **protéger un proche vulnérable** ? **Maintenant** ou **à l'avenir** ? Comment faire une **demande de protection** ?
- Vous êtes **tuteur ou curateur**. Quelles sont vos **obligations** ? (compte de gestion, inventaire de patrimoine, autorisations du juge)
- Quelles sont les **différences entre curatelle et tutelle** ? Quels sont les **droits des personnes protégées** ?



**PROTECTION
JURIDIQUE
DES MAJEURS**
Hauts-de-France

– POUR TOUS –



**Le site d'information du
CREAI Hauts-de-France**

DES RÉPONSES EN LIGNE



Des **informations thématiques**



Un **annuaire** (tribunaux d'instance, médecins spécialistes, mandataires judiciaires à la protection des majeurs,...)



Une **foire aux questions**

**DES INFOS :
OBJECTIVES,
GRATUITES,
SANS INSCRIPTION.**

<http://protection-juridique.creaihdf.fr>